

A R R Ê T É
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DES CONTAMINES

Le Maire de la Commune d'ARGONAY,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles relatifs à la police de la circulation,

VU le Code de la Route et ses articles relatifs à l'usage des voies,

VU le Code Pénal et ses articles relatifs aux contraventions,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité des usagers et des riverains sur **la route des Contamines,**

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : L'arrêté A2015100 du 24 novembre 2015 est abrogé.

ARTICLE 2 : **À compter du 29 novembre 2018, la circulation des véhicules se fera avec CÉDEZ LA PRIORITÉ À LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE** sur deux portions de la route des Contamines :

- entre les numéros 110 et 154, les usagers se dirigeant vers la route de Gruyère devront céder la priorité aux usagers circulant en sens inverse,
- entre les numéros 320 et 375, les usagers se dirigeant vers la route de Gruyère devront céder la priorité aux usagers circulant en sens inverse,

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune d'Argonay.

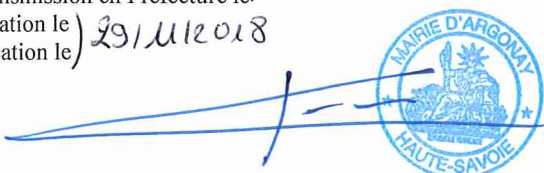
ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MEYTHET-ANNECY et Monsieur le Maire d'ARGONAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Chef de la Police Municipale mutualisée.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa :

- télétransmission en Préfecture le /
- publication le) 29/11/2018
- notification le)



Fait à Argonay, le 28 novembre 2018

Le Maire,



Gilles FRANÇOIS